



ÉCONOMIE

13 au 17 mai 2019

bernard.quirin@unicaen.fr



Pour participer à l'évaluation du cours d'économie et à la consultation en vue du programme de la rentrée d'octobre

Pour recevoir les mises à jours des supports de cours

Merci de m'envoyer votre adresse mail à **bernard.quirin@unicaen.fr**



Groupe 1 (mardi)

<i>date</i>	<i>horaire</i>	<i>salle</i>
mardi 21 mai	16h30 -18h30	1
lundi 27 mai	10h00-12h00	8

Groupe 2 (mercredi)

<i>date</i>	<i>horaire</i>	<i>salle</i>
mercredi 22 mai	16h30 -18h30	8
lundi 27 mai	16h30-18h30	8



L'UNION EUROPÉENNE

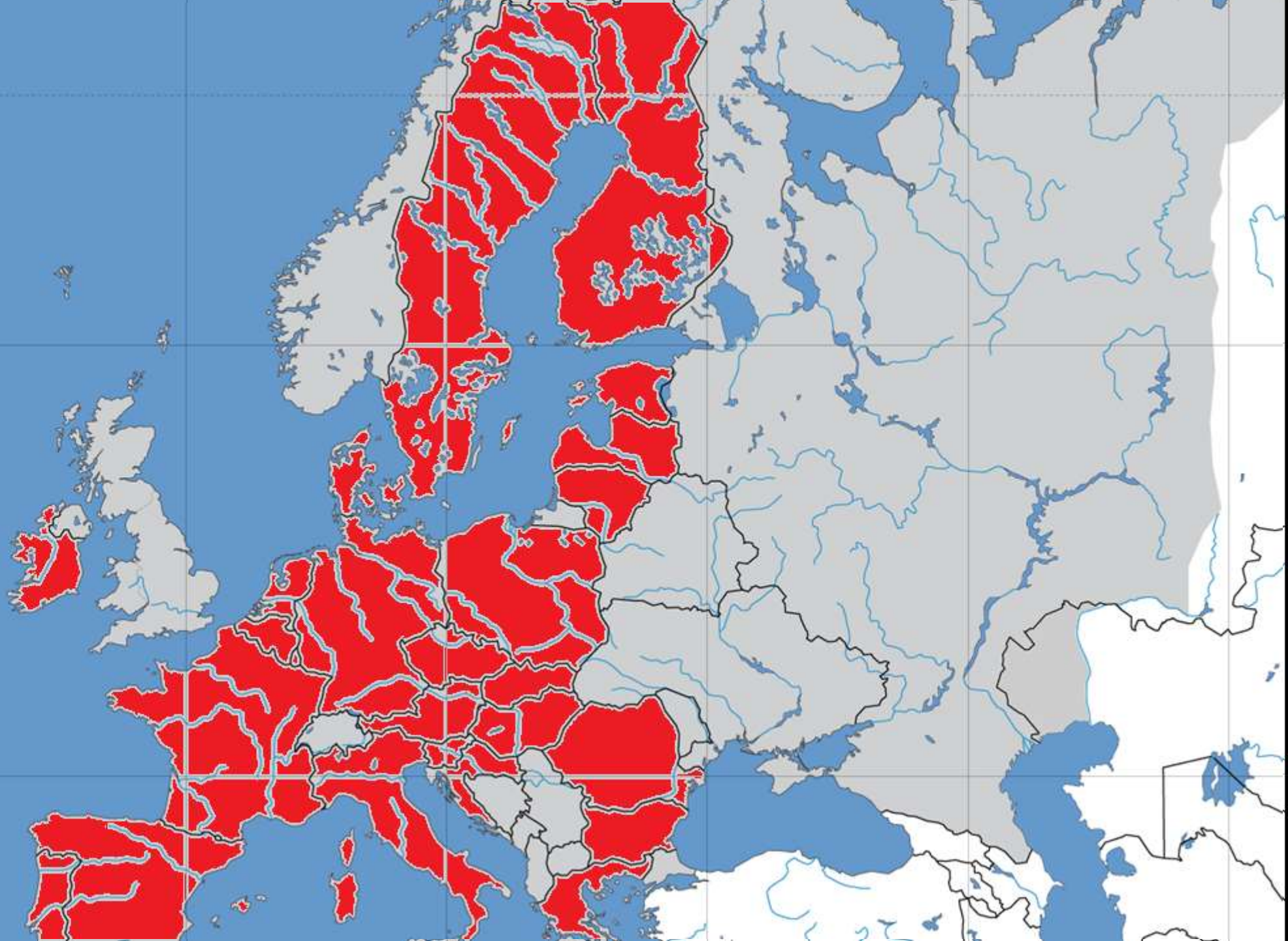


UN ESPACE, UN HÉRITAGE

de l'Atlantique
à l'Oural



de l'Atlantique
à la Vuoski



**514
millions**

**population
totale**

Population	2019 (Mio)	%
	1 394 113	18,5
	1 358 409	18,2
	513 950	6,82
	329 769	4,38
	7 534 394	100

7%
**de la
population
mondiale**

28

États membres

2^e

**économie
mondiale**

PIB 2018	Md \$	%
	20 495	24,19
	18 751	22,13
	13 407	15,82
	84 740	100

22%

**du
PIB mondial**

55%

**de l'aide publique
au développement**

2^e

**puissance
commerciale**

Exportations 2017		
	Md \$	%
	2 157	13,95
	1 929	12,48
	1 576	10,19
	1 401	9,06
	15 460	100

L'HÉRITAGE ROMAIN



L'Empire romain
d'Occident (285-476)

405



L'HÉRITAGE FRANC



804

**L'Empire (franc)
d'Occident**
754-924



L'HÉRITAGE GERMANIQUE



Le Saint Empire
romain germanique
(962-1806)

1548

L'HÉRITAGE NAPOLEONIEN



L'Empire français
(1804-1814) et ses satellites



1812



L'Union européenne construction et élargissements (1957-2019)

- 1957
- 1973
- 1981
- 1986
- 1995
- 2004
- 2007
- 2013



UNE IDÉE, DES VALEURS



Chrétienté
O.N.U.
=> *Paix*

Renaissance

Lumières

1917

1989

2001

Occident
=> *Liberté*

Europe

Amériques



communisme

Démocraties

Islamisme

Unis dans la diversité par des **valeurs communes**

L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de la liberté, de la démocratie, de l'égalité, de la prééminence du droit et du respect des droits de l'homme.



- Liberté d'expression
- Liberté de la presse
- La liberté de religion
- Liberté d'association
- Égalité des sexes
- Protection des minorités
- Contre la peine de mort et la torture
- Protection de l'environnement

7 décembre 2000
Contraignante pour l'ensemble des activités de l'UE

Charte européenne des droits fondamentaux





DES HOMMES, DES ÉTAPES

DES HOMMES, DES ÉTAPES

1952 CECA

1957 Traités de Rome

1986 marché unique

1992 Traité de Maastricht

2004 Grand élargissement

2013 Croatie: 28e état

2016 Vote sur le Brexit



**Konrad
ADENAUER**



**Robert
SCHUMAN**



**Winston
CHURCHILL**



**Alcide
DE GASPERI**



**Jean
MONNET**



**28 états membres en
2013**

**27 états membres fin
2019**



Moins de 15 % de la population européenne capable de répondre à des questions sur le fonctionnement de l'Union

THE CONVERSATION

L'expertise universitaire, l'exigence journalistique

12 mai 2019



DES INSTITUTIONS

INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Conseil de l'Europe

1949 :	10 états	506 M hab
2018 :	47 états	820 M hab

**Cour Européenne des Droits
de l'Homme**

Union Européenne

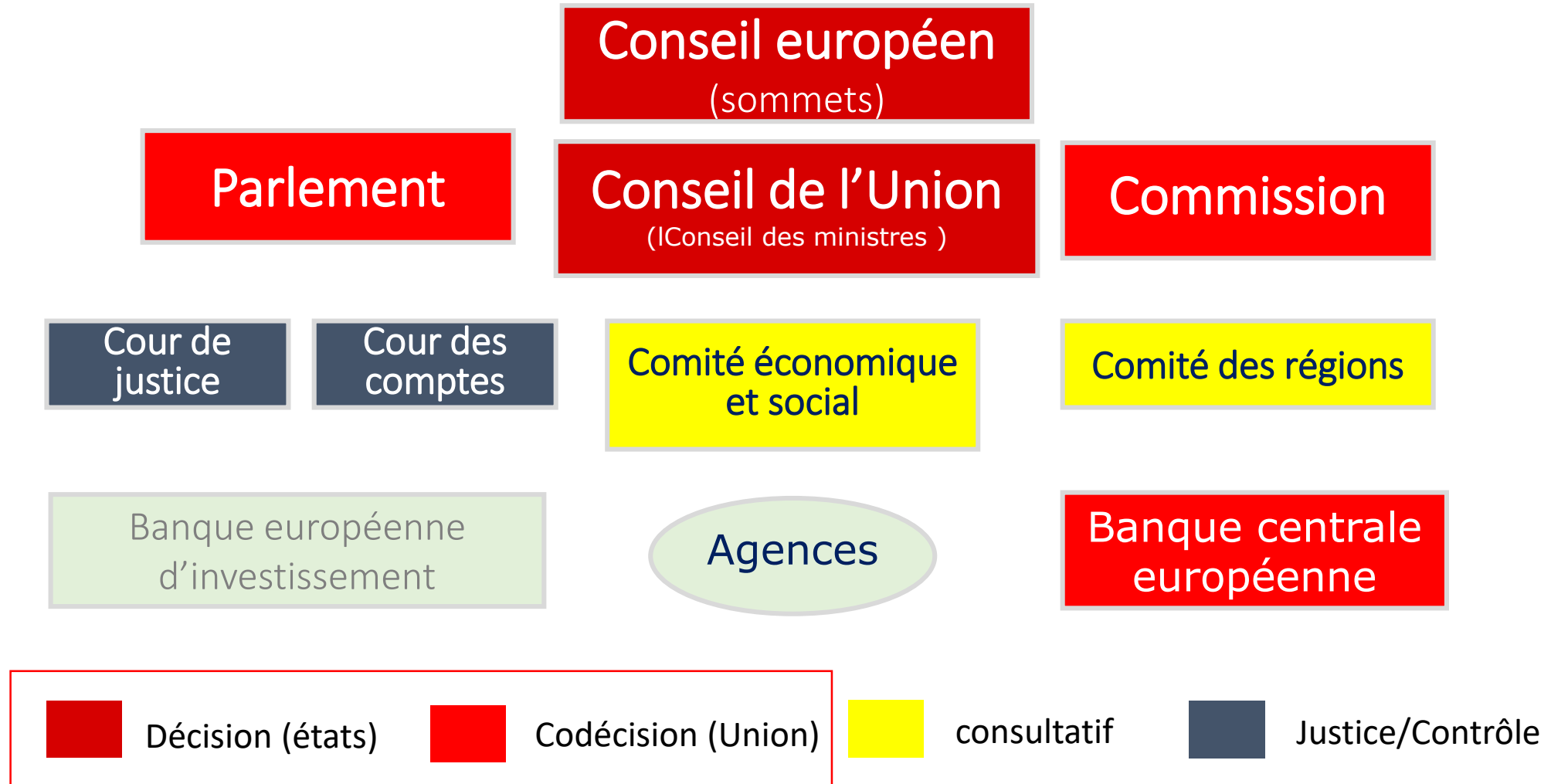
1952 :	CECA	6 états
1957 :	CEE	6 états

2018 : UE 28 états

Cour de Justice de l'UE

Banque Centrale Européenne

Institutions de l'Union



- **Le Parlement européen:** représente les citoyens de l'UE et est élu directement par eux
- **Le Conseil européen:** les Chefs d'États et de Gouvernements
- **Le Conseil de l'Union :** les ministres des États membres
- **La Commission européenne:** l'exécutif de l'Union.

Qui décide ?



Parlamentum Europaeum



Antonio Tajani



Donald Tusk



Jean-Claude Juncker



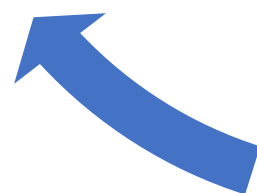
Commission et Cour de justice : suivi de la mise en œuvre

Citoyens, groupes d'intérêts et experts : discussions et consultations



Autorités nationales : mise en œuvre

Commission : proposition formelle



Parlement et Conseil des ministres : décision conjointe





Parlamentum Europaeum

751 Députés

élus au suffrage universel direct.

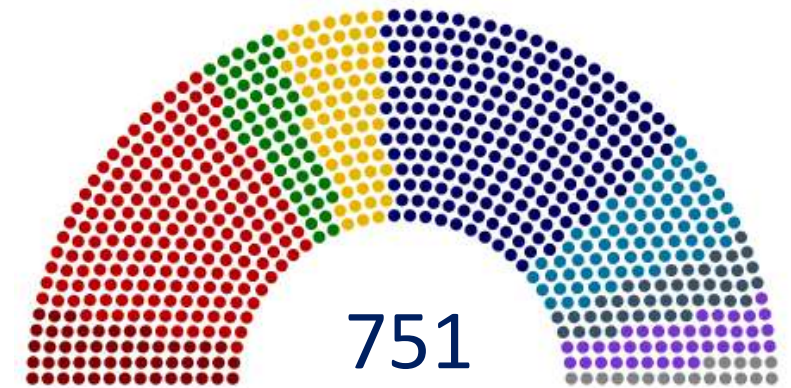
partage avec le Conseil de l'Union le **pouvoir législatif**:
les actes législatifs sont adoptés conjointement par le
Parlement et le Conseil sur proposition de la Commission.

23 Commissions

pour préparer les séances plénières du Parlement

44 Délégations

relations avec les parlements de pays non-membres.





participe à l'élaboration de directives et règlements.

approuve le président de la Commission choisi par le Conseil européen et la composition de la Commission

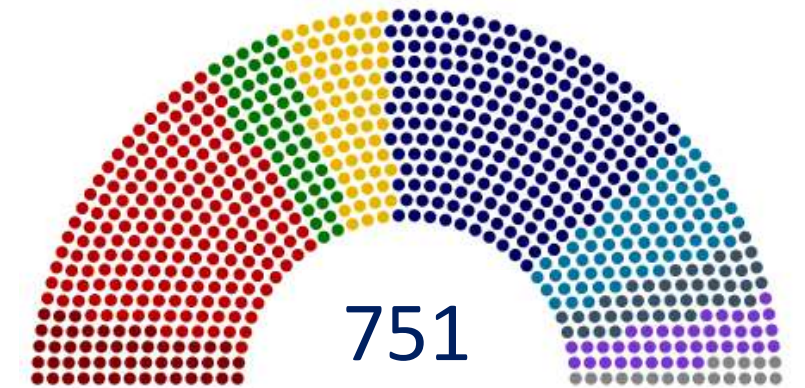
peut forcer la Commission à démissionner par l'emploi d'une motion de censure .

peut rejeter et amender la partie dépenses du budget

supervision des dépenses de l'Union européenne



Parlamentum Europaeum





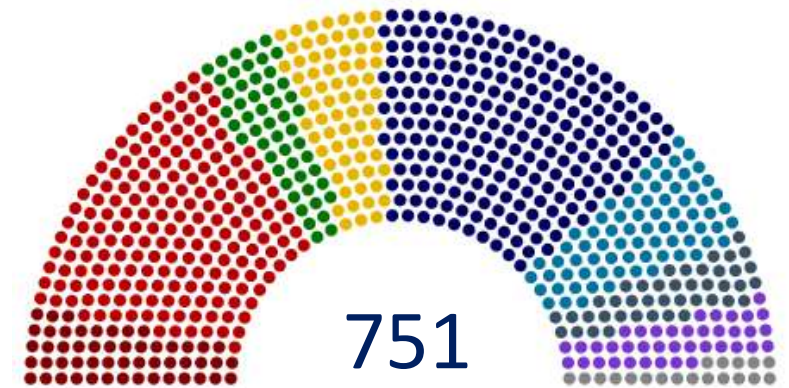
représentation proportionnelle, avec un seuil minimum de 6 et maximum de 96 députés par État membre.

Petits États surreprésentés (Malte a 1 député pour 76000 habitants) au détriment des grands.

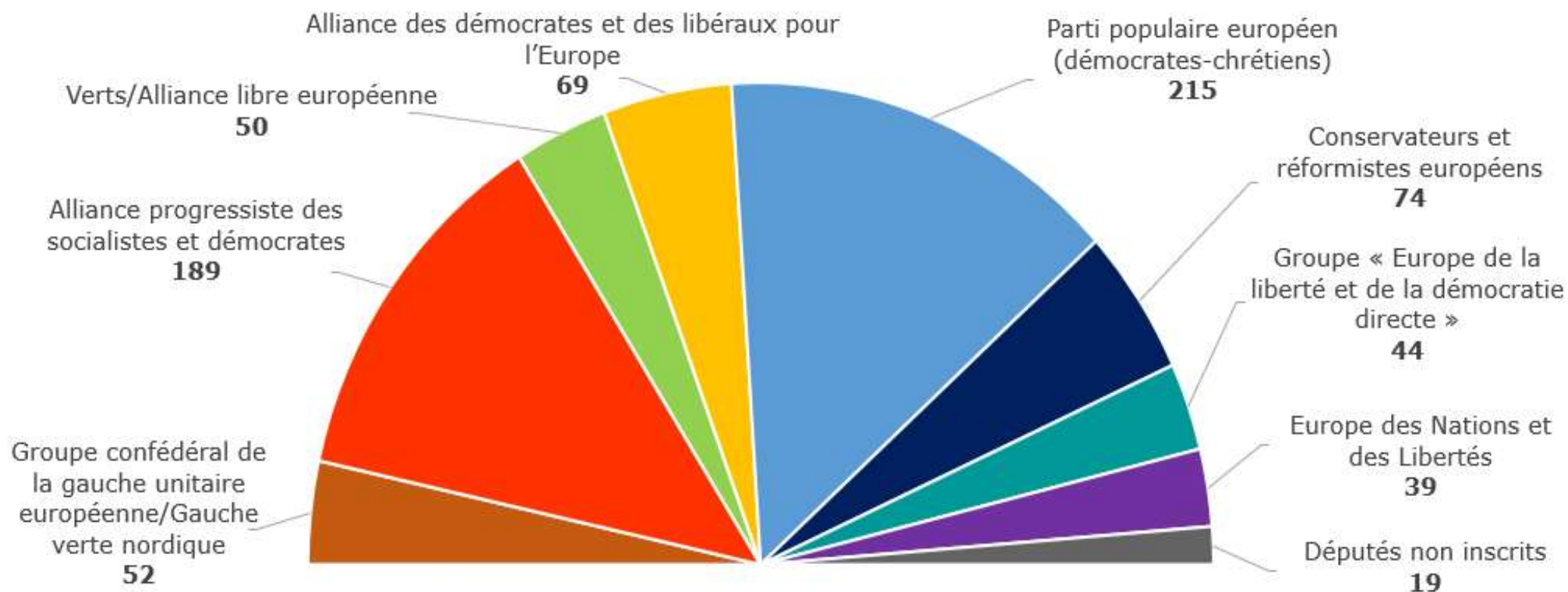
Élections tous les 5 ans, organisées par les États.
Seuil de 5 %.



Parlamentum Europaeum



Parlamentum Europaeum



Le Conseil de l'Union



- Un ministre de chaque État membre
- Adopte des actes législatifs et le budget de l'UE en collaboration avec le Parlement
- Gère la politique étrangère et de sécurité commune

Décisions à la “double majorité”. Adoption au minimum par :

- 55 % des États membres (16 pays)
- représentant 65 % de la population totale de l'UE



Le Conseil européen



- Sommets réunissant les chefs d'Etat et de gouvernement de tous les pays de l'Union européenne
- Au moins quatre sommets par an
- Fixe les grandes lignes politiques de l'UE
- Président : Donald Tusk





La Commission européenne



28 membres indépendants
(un par État membre)

- propose de nouvelles législations
- exécutif de l'UE
- “gardienne des traités”
- représente l'UE sur la scène internationale



Institutions de l'Union



Le Conseil européen (chefs d'États et de Gouvernements) désigne, à la majorité qualifiée, un candidat à la présidence de la Commission

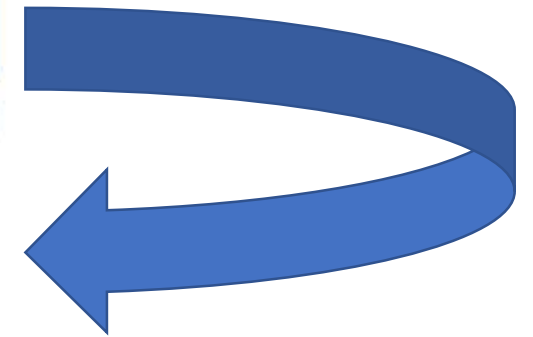
propose au Parlement ce candidat en tenant compte des résultats des élections européennes



Parlamentum Europaeum



le **Parlement** élit le Président de la **Commission** à la majorité





COMPÉTENCES



3 types de compétences de l'Union

L'UE n'a que les **compétences** attribuées par les traités

Exclusives

l'UE peut seule légiférer et adopter des actes contraignants

Toute compétence non attribuée à l'UE dans les traités appartient aux pays membres

Les pays de l'UE ne sont pas habilités à le faire eux-mêmes, sauf si l'UE les autorise

Partagées

avec les états membres

les pays de l'UE ne peuvent exercer leur compétence que dans la mesure où l'UE n'exerce pas la sienne

d'appui

aux états membres

soutenir, coordonner ou compléter les actions des pays de l'UE



3 types de **compétences** de l'Union

Exclusives:

l'UE peut seule légiférer et adopter des actes contraignants

Les pays de l'UE ne sont pas habilités à le faire eux-mêmes, sauf si l'UE les autorise

union douanière

établissement de règles de **concurrence** nécessaires au fonctionnement du marché intérieur

politique monétaire pour les pays de l'UE dont la monnaie est l'euro

conservation des **ressources biologiques** de la mer

politique commerciale commune

accords internationaux.



3 types de compétences de l'Union

Partagées:
avec les états membres

les pays de l'UE ne peuvent exercer leur compétence que dans la mesure où l'UE n'exerce pas la sienne

marché intérieur;
politique sociale, pour les aspects précisés dans le traité
cohésion économique, sociale et territoriale
agriculture et pêche
environnement
protection des **consommateurs;**
transports;
réseaux transeuropéens;
énergie;
espace de liberté, de **sécurité** et de **justice;**
les enjeux communs de **sécurité sanitaire** définis dans le
Traité;
recherche, développement **technologique** et **espace;**
coopération et aide humanitaire.



3 types de compétences de l'Union

d'appui:
aux états membres

soutenir, coordonner ou compléter les
actions des pays de l'UE

protection de la santé

industrie

culture

tourisme

éducation, formation professionnelle, jeunesse
et sport

protection civile

coopération administrative.



1 compétence particulière de l'Union

Compétence particulière

La politique étrangère et de sécurité commune (PESC) se distingue.
Participation limitée du Parlement et de la Commission.

Politique définie et mise en place par :

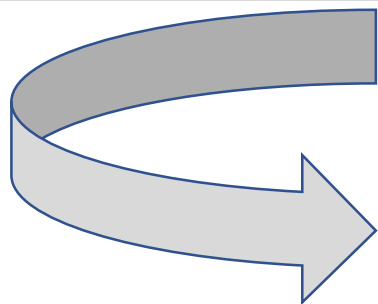
- **le Conseil européen** (chefs d'État ou de gouvernement des pays de l'UE)
- **le Conseil** (des ministres des pays de l'UE).

Le président du Conseil européen et le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité représentent l'UE en matière de politique étrangère et de sécurité commune.

compétences de l'Union

L'UE n'a que les **compétences** attribuées par les traités

Toute compétence non attribuée à l'UE dans les traités appartient aux pays membres



Principe de **subsidiarité**

s'applique aux domaines relevant des compétences non exclusives partagées entre l'Union et les États

exclut l'intervention de l'Union lorsqu'une matière peut être réglementée de manière efficace par les États

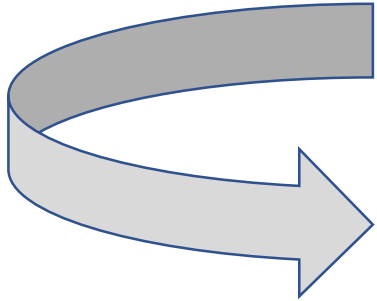
légitime l'intervention de l'Union lorsque les États ne sont pas en mesure de réaliser les objectifs d'une action envisagée



compétences de l'Union

L'UE n'a que les **compétences** attribuées par les traités

Toute compétence non attribuée à l'UE dans les traités appartient aux pays membres



Principe de subsidiarité

Les parlements nationaux ont 8 semaines pour adresser un avis motivé

Carton jaune (réexamen) si 1/3 des voix attribuées aux parlements nationaux (2 par pays)

Carton orange (renvoi) si 50% des voix => renvoi au Parlement européen et au Conseil. Rejet à la majorité du Parlement européen ou à 55% des membres du Conseil



compétences de l'Union



une compétence

une
politique

un espace

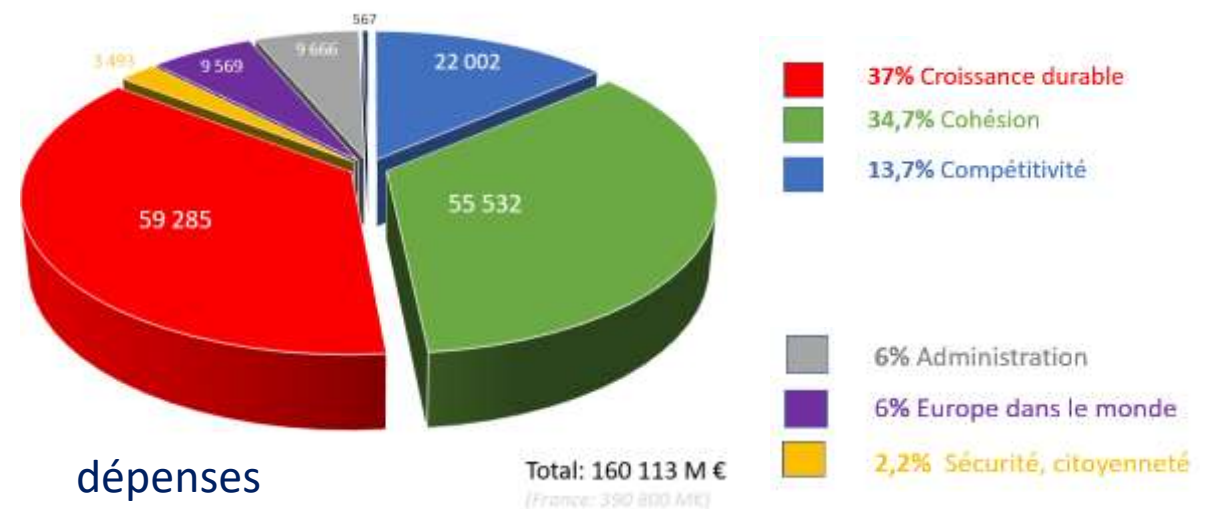
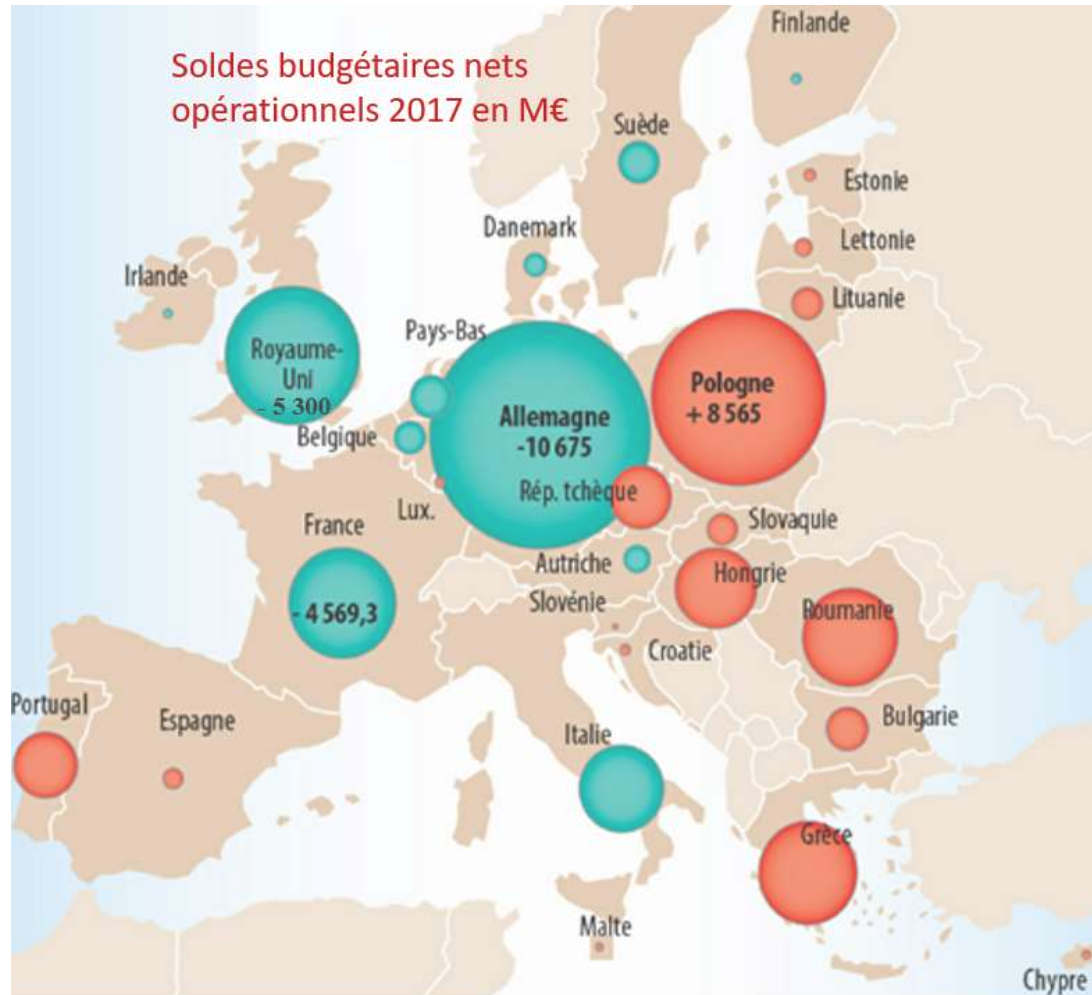
un
processus

des
financements

des
problèmes

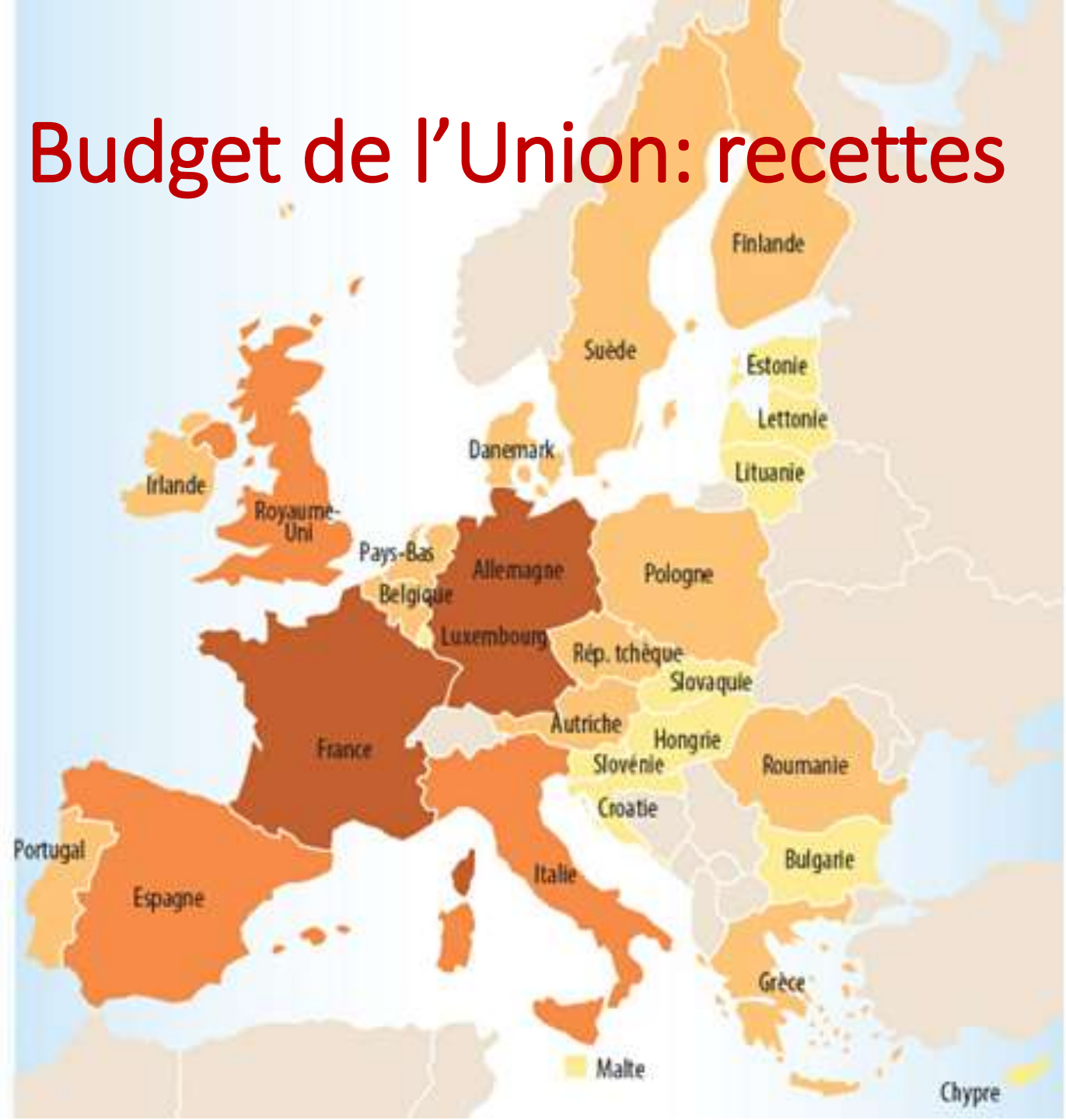
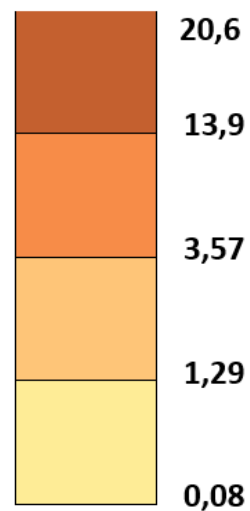


MOYENS



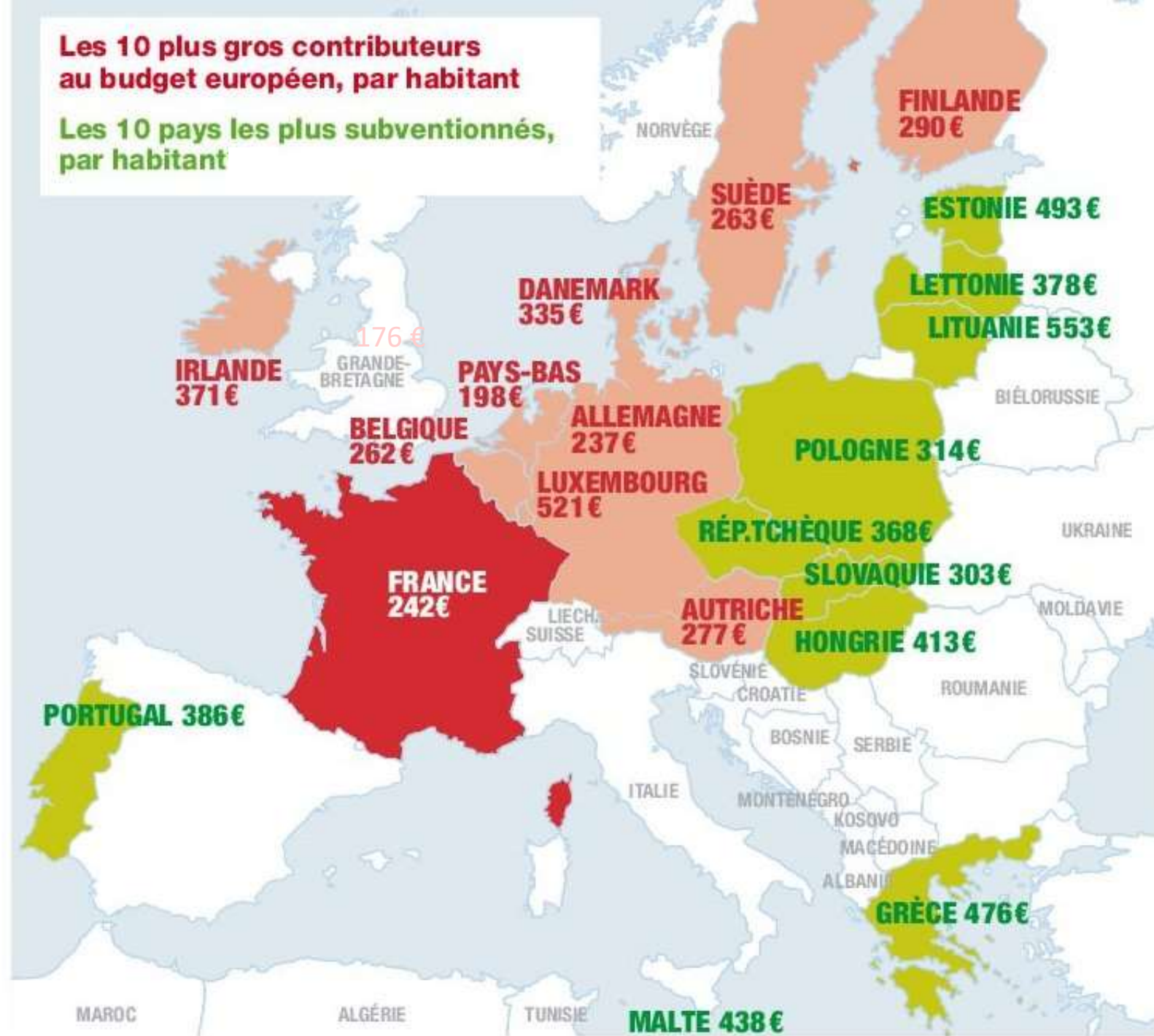
Budget de l'Union: recettes

Participation des états
membres au budget
communautaire (% , 2018)



Les 10 plus gros contributeurs au budget européen, par habitant

Les 10 pays les plus subventionnés, par habitant





POLITIQUES DE L'UNION



Politiques de l'Union économie

Marché intérieur

Protection des **consommateurs** et la santé publique

Politique sociale et en matière d'**emploi**

Politiques d'industrie, d'**énergie** et de recherche

Politique **environnementale**

Union **économique** et monétaire, fiscalité et concurrence

Politique environnementale

Lutte contre le réchauffement climatique . Décisions 2014

- réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2030, par rapport à 1990
- porter à 27 % d'ici 2030 la part des énergies renouvelables (énergie éolienne, solaire, hydroélectrique et biomasse)
- accroître l'efficacité énergétique de 27 % d'ici 2030





Politiques de l'Union

Cohésion économique, sociale et territoriale

Politique **régionale** et de cohésion

Politique **agricole** commune (PAC)

Politique commune de la **pêche**

Politique des **transports** et du **tourisme**

Réseaux transeuropéens de transports, d'énergie et de télécommunications

Culture, **éducation** sport

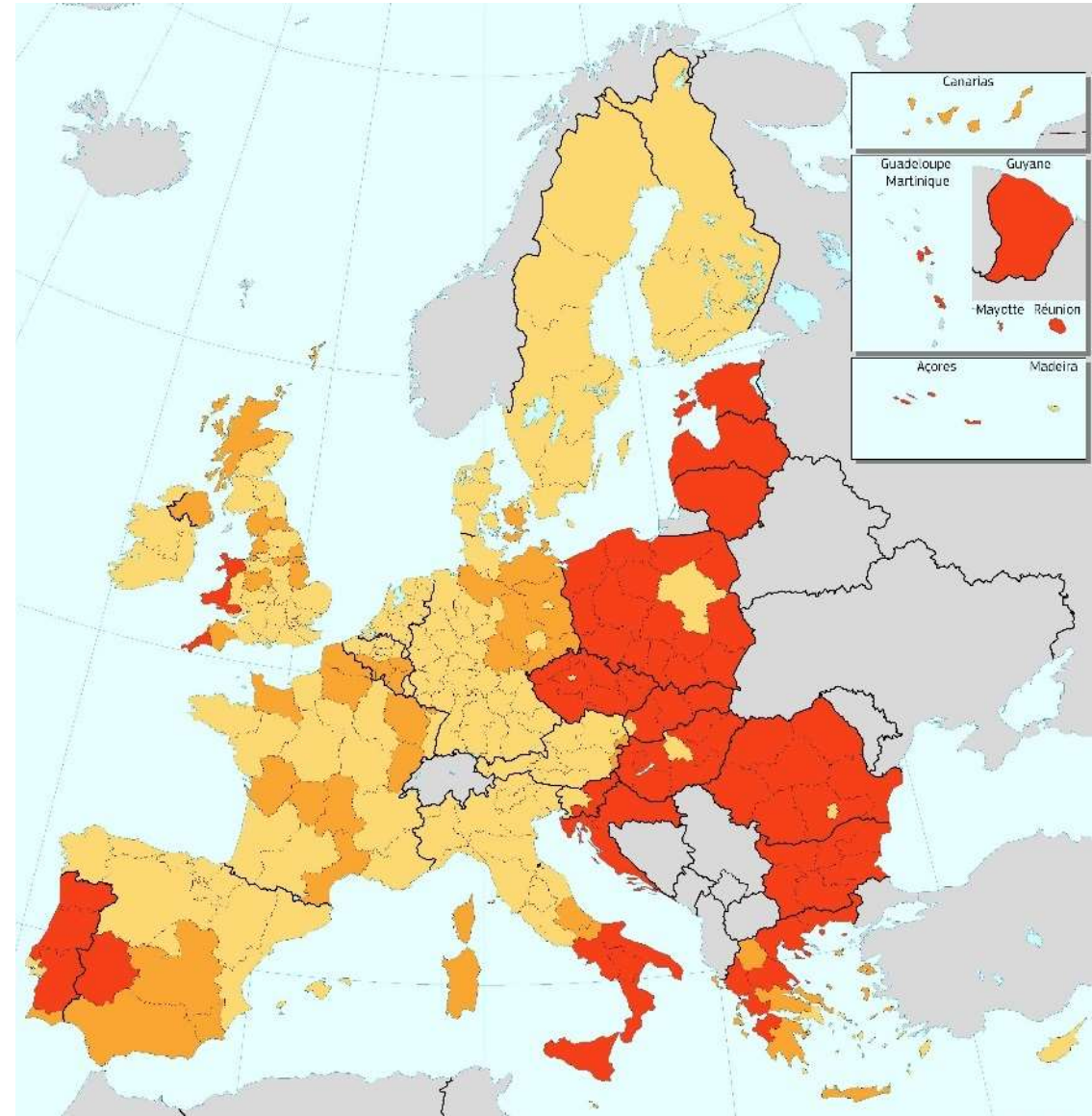
2014-2020 : 352 Md€ investis
pour les régions et citoyens les plus pauvres
dans

- les infrastructures,
- les entreprises,
- l'environnement
- la formation des travailleurs,

- Fonds régional
- Fonds social
- Fonds de cohésion

- Régions moins développées : PIB par habitant inférieur à 75 % de la moyenne de l'UE
- Régions en transition : PIB par habitant entre 75 % et 90 % de la moyenne de l'UE
- Régions plus développées : PIB par habitant supérieur à 90 % de la moyenne de l'UE

politique de cohésion





Politiques de l'Union

Citoyens, droits fondamentaux, sécurité et justice

Citoyens

Droits individuels et collectifs

Espace de liberté, de **sécurité** et de justice



Politiques de l'Union relations extérieures

Relations **commerciales** extérieures

Politique de **développement**

Droits de l'homme et **démocratie**

Elargissement et voisinage de l'Union

Pays au-delà du **voisinage** européen